

30

SEDAN ET SA RÉGION

MERCREDI
17 MARS 2021

CONTRÔLES

Les douaniers ne sont pas habilités à verbaliser

FRONTIÈRE FRANCO-BELGE Un douanier de la province du Luxembourg regrette de ne pas pouvoir verbaliser les contrevenants qui traversent la frontière.



Une attestation ou une déclaration sur l'honneur est demandée pour passer de France en Belgique. D.R.

CLÉMENT GLESNER

Pour passer la frontière avec la Belgique, il faut se munir d'une attestation ou d'une déclaration sur l'honneur. Un douanier belge nous l'affirme : rares sont les personnes à respecter cela. Un constat que la police nuance. Mais gare à l'amende en cas d'oubli. Nous avons été contactés jeudi par un douanier actif en province de Luxembourg. Alors que les conditions sanitaires obligent les personnes souhaitant traverser les frontières à se munir de documents pour justifier leurs déplacements, ce douanier regrette : « Il y a deux semaines nous réalisons un contrôle à la frontière française, du côté de Bouillon. Sur la cinquantaine de voitures contrôlées, une seule était en règle au niveau de ces documents. » Il

poursuit : « Le souci est que nous ne sommes pas habilités à verbaliser les contrevenants. Or, si nous le pouvions, ce serait une chance en plus de faire respecter la règle. Ici, ce que l'on remarque, c'est que la frontière belge est un vrai gruyère et que rien ne permet de lutter contre cela. »

«La frontière est un vrai gruyère, rien ne permet de lutter contre cela»
Un douanier belge

C'est donc particulièrement frustré qu'il tente vaille que vaille de faire respecter la règle : « Je me renseigne. Je demande à ces conducteurs s'ils sont en règle et si ce n'est pas le cas, je

leur conseille de faire demi-tour. Car si un contrôle de police à lieu plus loin, c'est 250 euros par personne. » Si le douanier semble particulièrement affirmatif, la police tempère. « Nous ne réalisons plus autant de contrôles aux frontières car les priorités sont centrées sur le couvre-feu et les lockdown parties. Mais on remarque que les règles sont relativement bien respectées. Y compris aux frontières », souligne Jean-Yves Schul, chef de corps de la Zone Gaume.

Le colonel Le Coq, à la tête de la gendarmerie sur toute la zone Ardenne, abonde dans ce sens : « Nos contrôles aux frontières nous font remarquer qu'il y a un assez bon respect des règles. Pour notre part, nous sommes dans la prévention. Nous ne verbalisons pas. Les citoyens font demi-tour et tout se passe bien. L'usage de la pédagogie semble payer. »

RENDEZ-VOUS

AUJOURD'HUI

ANGECOURT

Un marché est organisé le mercredi de 10 heures à 12 h 30 dans la cour de l'ancienne école.

AUTRECOURT-ET-POURRON

La permanence des élus, qui a habituellement lieu le mercredi de 18 à 19 heures, ne pourra désormais plus se faire que par téléphone en raison du couvre-feu fixé à 18 heures.
Contact : 03 24 26 10 13.

DEMAIN

SEDAN

En raison de travaux, le stationnement de véhicules sera considéré

comme gênant à partir de jeudi à 7 heures au vendredi 26 mars à 18 heures devant le 21, rue du docteur Duchemin.

À VENIR

SEDAN

La cérémonie d'hommage aux Morts pour la France concernant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie aura lieu vendredi. En conséquence, le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant sur la place Nassau à partir de 15 heures et ce, jusqu'à la fin de la manifestation.

La circulation sera interdite à partir de 16 heures, jusqu'à la fin de la manifesta-

tion, avenue de Verdun (de la rue de Mulhouse à la place Nassau), place Nassau, rue du Petit-Pont. Des itinéraires de déviation seront mis en place.

DONCHERY

En raison des conditions sanitaires actuelles, la marche populaire de la Fédération française des sports populaires (FFSP), organisée par l'association Donchery animation le deuxième dimanche du mois de mars, se trouve reportée au 16 mai.

GIVONNE

La bibliothèque est ouverte tous les mardis de 16 à 18 heures. Il est toujours possible de commander des livres à emporter.

Contact par téléphone au 06 75 40 93 00 ou par mail à bibliogivonne@gmail.com.

AU CREUX DE L'OREILLE

Qu'est-ce qu'une « poche » ? La question peut paraître farfelue tant la réponse semble évidente. Car, avouons-le, il ne viendrait pas à l'idée d'un Sedanais - ou de tout autre habitant du Grand Est - de demander une « poche en papier kraft » à la supérette du coin. Pour les Sudistes, en revanche, rien de plus évident. Ici, la poche ne désigne en rien la doublure d'un jean ou d'un manteau, mais bien le sac de courses ou « cabas ». De quoi laisser pantois les plus Ardennais de nos commerçants...

ENVIRONNEMENT

Les collégiens apprennent la greffe des arbres



L'objectif était de sensibiliser les jeunes à la biodiversité.

CARIGNAN

Quatre classes de quatrième du collège Jeanne-Melin ont participé vendredi à une séance de greffage d'arbres, dans le cadre de l'éducation à la biodiversité en lien avec les programmes de sciences de la vie et de la terre (SVT). Les portegreffes de pommiers et le petit matériel ont été fournis grâce à une subvention de la Région Grand Est. L'action a été menée par des bénévoles de l'association Les Croqueurs de pommes du Nord me-

sien et cinq enseignants du collège. Les élèves ont appris la technique de greffe.

L'objectif était de sensibiliser les jeunes à la biodiversité en leur faisant découvrir les variétés locales de pommes, en leur apprenant le geste technique de la greffe et en les sensibilisant à la plantation d'arbres fruitiers. Chaque élève a pu repartir fièrement avec le pommier qu'il a greffé. Ainsi cent arbres seront plantés par les collégiens. ■

L'ACTUALITÉ EN FLASH

BAZEILLES

Propos racistes à la Sauvegarde des Ardennes : le délibéré attendu ce jour

En juin dernier, deux plaintes avaient été déposées à l'encontre du directeur de la Sauvegarde des Ardennes, Frédéric Chapey, pour avoir formulé des « propos racistes » envers l'un de ses collaborateurs. Selon les deux plaignants, Nordine et Tahar Bessadi, deux fonctionnaires de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'ancien directeur - Frédéric Chapey a, depuis, quitté ses fonctions pour raisons familiales (lire notre édition du 12 décembre 2020) - aurait, dans l'un de ses mails rédigés en septembre 2019, qualifié l'un des deux frères de « rat ». Des propos jugés « racistes » par l'avocat des plaignants, mais dont le prévenu dément la teneur « avec la plus grande fermeté ». Un stage de citoyenneté avait été requis par le procureur de la République des Ardennes lors d'une première audience, le 18 novembre. Le tribunal de police devrait rendre son jugement, en délibéré, ce mercredi 17 mars.



CONTACTEZ-NOUS

LA RÉDACTION

30, avenue Philippoteaux, 08200 Sedan
Tél. 03 24 29 38 38
sedan@lunion.fr
Permanence faits divers : 06 01 10 20 95
Service abonnements : 03 66 89 04 04
Publicité : 03 24 33 78 78

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)